6e année — Ottawa et Hull, Mercredi, 5 Mars 1884 — No. 55

ABONNEMENT;

Payable d'avance, par an.. ....$2,
do do quatre mois.. 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomanaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...$0.10
Tous les jours 0.05
Trois fois par semaine..... 0.06
Une fois la semaine..... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire — "RELIGION ET PATRIE" — **F. MOFFET,** Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 5 Mars 1884

COURRIER

L'honorable M. Miller, président du Sénat, a invité à dîner chez lui, hier soir, une vingtaine de sénateurs et députés.

Une élection provinciale a lieu aujourd'hui à Oxford Sud pour remplacer l'honorable M. Crooks. Les deux candidats sont libéraux.

M. Curran, député de Montréal, centre, a été invité par les irlandais de Hamilton, a aller fêter la Saint-Patrice avec eux, et leur prononcer un discours.

Le major-général Luard par aujourd'hui même pour l'Angleterre d'où il ne reviendra pas. On annonce que le Col. Middleton qui a habité autrefois notre pays, le remplacera.

Le barreau de Winnipeg a adressé une pétition au gouvernement fédéral demandant la nomination de nouveaux juges. Il est impossible, paraît-il, que les juges actuels puissent expédier toute la besogne qui s'accumule sans cesse.

Dans le comté de Chateauguay, les candidats dans la prochaine élection provinciale seront MM Quin et Robidoux. On parle de la candidature de M Descarries dans le comté de Jacques Cartier et de M. Tillet, libéral, comme devant tous deux faire la lutte contre M Adéodas Prévost.

Signe des temps! Une école publique vient d'être ouverte à Calgarry au pied des Montagnes Rocheuses. C'est la marche traditionnelle de la civilisation. Le salaire du professeur est de $50 par mois. Il y a là de quoi faire rougir presque tout notre monde du syndicat des écoles dans les anciennes provinces.

La législature de Québec est convoquée pour le 27 mars. On croit que la session sera courte et n'aura trait qu'aux choses essentielles, le gouvernement ayant l'intention de rétablir l'ancien système de sessions d'automne.

On annonce aussi que la présentation des candidats est fixée au 18 mars dans les comtés de Jacques-Cartier, Trois-Rivières et Châteauguay. M. Adéodas Provost se présentera comme candidat conservateur dans le comté de Jacques Cartier. On dit qu'il y aura trois candidats à Trois Rivières, MM Malhiot, Turcotte et Dumoulin.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que M. F. T. Bradley, percepteur des douanes depuis dix ans, à Emerson, avait été suspendu de ses fonctions. Il nous reste à ajouter aujourd'hui que ce fonctionnaire infidèle a été arrêté et libéré sous caution, en attendant son procès. On l'accuse de détournement de fonds représentant près de $5,000. Tous les biens de M. Bradley ont été saisis par la Couronne. Un autre employé du bureau de M. Bradley a pris la clef des champs, depuis l'arrestation de son supérieur, et d'aucuns prétendent qu'il n'est pas étranger aux malversations qui donneront lieu à une enquête complète.

Les steamers "Algoma" "Alberta" et "Athabaska" de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, feront le service entre Owen Sound et Port Arthur's Landing, et non pas d'Algoma Mills à ce dernier endroit. Il paraît que les approches d'Algoma Mills sont semées de récifs et ne permettent pas à ces steamers d'y avoir accès avant que l'on ait fait disparaître ces obstacles à la navigation. Chacun de ces steamers peut transporter 65,000 minots de grain et peut accommoder des centaines de passagers. Le chemin de fer d'Ontario et Québec devra se raccorder avec celui de Toronto, Grey et Bruce et constituer ainsi une ligne indépendante de Montréal aux Montagnes Rocheuses. De Québec à Winnipeg, le prix du passage pour les immigrants ne sera que de $12 00, et de Liverpool à Winnipeg, $25 00, dit-on.

SIR CHARLES TUPPER

On sait que M Blake s'est vivement attaqué à la nomination de sir Charles Tupper, comme haut-commissaire canadien à Londres, et qu'il avait voulu faire condamner ce cumul de fonctions comme portant atteinte à l'acte de l'indépendance du Parlement. Nos lecteurs savent aussi qu'un nommé Campbell de cette ville, s'était fait l'instrument de son parti, en poursuivant le ministre des chemins, sous prétexte qu'il aurait violé la loi du pays. Pour mettre fin à cette indigne persécution politique, et dissiper tout doute. Sir John A Macdonald a ajouté hier deux clauses à l'acte de l'indépendance du parlement. La première décrète qu'un membre pourra siéger et voter en chambre, après avoir accepté une charge sous la couronne, pourvu qu'il n'en retire aucun bénéfice ou émolument. Et la deuxième qui s'applique au cas particulier de sir Charles Tupper statue que le Ministre des chemins n'a pas cessé d'être membre de la chambre des communes, et qu'il ne saurait être condamné par le parlement ou les tribunaux, pour avoir accepté la mission de haut commissaire à Londres. M. Blake a proposé un amendement qui fut perdu par 101 contre 55.

La question qui avait été déférée au comité des privilèges et élections est ainsi tranchée.

LES LICENCES

M. Hardy a proposé, hier, dans la chambre d'assemblée les résolutions dont nous avons parlé l'autre jour, et qui imposent une taxe plus élevée sur les licences émises par les autorités fédérales. Après un longt débat, M. Meredith a proposé comme amendement:

"Que la chambre était d'avis que le droit de réglementer le commerce des liqueurs appartient exclusivement à la législature provinciale, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du nord, ne croit pas à propos d'imposer des taxes au sujet de l'acte fédéral de 1883, lequel est considéré comme étranger à la juridiction du parlement du Canada."

L'amendement fut rejeté par 45 contre 33.

Comme on le voit, le chef même de l'opposition locale ne reconnait pas au pouvoir fédéral le droit de légiférer sur la matière. La situation se complique donc de plus en plus.

M. Hardy doit introduire dans son projet de loi une clause qui permettra aux municipalités de réduire les taxes imposées sur licences, lorsqu'ils le jugeront convenable.

EMPLOYÉS DES FABRIQUES

Le bill présenté par sir Léonard Tilley dans le but de protéger la santé et la vie des employés de nos fabriques vient d'être distribué. Nous y voyons qu'il sera interdit à l'avenir, c'est à dire après la sanction de ce projet de loi, d'employer des enfants ou des femmes à des travaux insalubres, de tenir les machines dans un état qui mettent en danger la santé ou la vie de ceux qui travaillent dans les manufactures, sous peine d'emprisonnement ou d'amende. Il y est également prescrit que l'on ne pourra employer aucun enfant âgé de moins de douze ans, ni aucun enfant de douze à quinze ans sans la permission écrite du parent, du tuteur ou du médecin. Les enfants ne travailleront pas plus de neuf et les femmes pas plus de dix heures par jour, à moins qu'un accident suivi d'une chômage forcé, ou que les besoins de l'industrie n'exigent plus d'ouvrage Dans ce dernier cas, l'inspecteur officiel des manufactures autorisera lui-même la prolongation des heures de travail.

Les fabriques devront être bien aérées, tenues proprement, à l'abri des émanations provenant des égoûts, fosses d'aisance ou immondices de tout genre.

***

Les courroies, arbres de couche, engrenages, roues d'air, tambours et autres parties mobiles des machines, les cuves, bassins, chaudières, réservoirs, coursiers, auges, conduites d'eau, portes, ouvertures dans les planchers ou les murs, ponts, et toutes autres constructions ou places dangereuses, seront, autant que possible, entourés d'appareils protecteurs;

A l'exception des machines à vapeur, on ne pourra nettoyer aucun mécanisme en marche, si l'inspecteur le défend par écrit;

Les ouvertures des trappes et ascenseurs seront garnies, à chaque étage, de panneaux d'une construction solide, ou de portes retombant d'elles-mêmes avec fermetures de sûreté, ou de tout autre appareil protecteur que l'inspecteur aura ordonné d'y mettre; et on tiendra les trappes constamment fermées, excepté quand des personnes dûment autorisées par le patron auront à s'en servir;

Toute caisse d'ascenseur, qu'il serve aux marchandises ou aux personnes, sera pourvue d'un appareil mécanique convenable approuvé par l'inspecteur, au moyen duquel la caisse sera fermement maintenue en cas d'accident au câble ou au mécanisme ascenseur:

***

Dans toute manufacture, il sera établi des moyens pour éteindre les incendies, selon que l'inspecteur, agissant en vertu des règlements établis à cet égard, l'ordonnera par écrit;

Les principales portes de sortie seront toujours faites de manière à s'ouvrir de dedans en dehors, lorsque l'inspecteur, agissant en vertu des règlements établis à cet égard, l'ordonnera par écrit; et toute manufacture à trois étages ou plus dans laquelle des personnes seront employées au-dessus du second étage, à moins qu'elle ne soit munie d'un nombre suffisant d'escaliers placés dans des tours, devra être pourvue d'un nombre suffisant d'issues de sauvetage; ces issues se composeront d'un escalier en fer avec bonne main-courante et communiqueront avec l'intérieur du bâtiment par des portes ou des fenêtres, et auront des paliers convenables à tous les étages au-dessus du premier, y compris les mansardes, si elles sont occupées comme chambres de travail. Ces issues de sauvetage seront toujours tenues en bon état et libres de tout embarras ou obstruction quelconque.

B. G. & CO.

GRANDE VENTE
Argent Comptant
— DU —
STOCK MAVAUT ET LANIGAN
A LEUR ANCIENNE PLACE,
113 Rue RIDEAU
Près du Magasin de T. Birke t.
Acheté à **65c** dans la Piastre

Nous pouvons vous offrir des marchandises sèches aux prix les plus réduits dans Ottawa.

CONDITIONS ARGENT COMPTANT
UN SEUL PRIX

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.

UTILES ET AGRÉABLES
Présents de Noël!
CHOISISSEZ

Un Set de Chambre à coucher.	Un fauteuil.
Un buffet.	Une étagère
Une bibliothèque.	Un porte gazettes.
Meubles pour salon.	Une corniche.
Table de centre.	Une jardinière.
Une berceuse.	Un banc à piano.
Une table de passage.	Un fauteuil.
Un bureau à toilette.	Une berceuse pour balcon.
Un miroir.	Une chaise pour bureau.
Un canapé.	Un garde robe.
Une ottomane.	Un pupitre.
Un petit banc pour les pieds.	Un secrétaire de dame
Un..... Un.....	Un..... Un.....

Oh! père Noël, mettez un double attelage et venez vous vous même au

MAGASIN PALAIS DE MEUBLES,
38 RUE RIDEAU.
JACOB ERRATT,
27 octobre 1883 — 1a

NOUVELLE MANUFACTURE
DE
BIJOUTERIES
Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

M. C. H. DOUCET a transporté son atelier d'orfèverie du magasin de bijouterie de M. Laporte au bloc Russell, rue Sparks, et il exécutera sous le plus court délai toute commande telle que bagues, Boucles d'Oreilles, Anneaux, Epingles, Chaines, Croix en or et en argent. Tourt ouvrages garanti et à très bas prix. Une visite est sollicitée.

C. H. DOUCET,
Propriétaire
2 fév. 84

FUMEZ
LES CIGARES
CABLE
ET
EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.
3 déc. — 1 an.

PATINS, PATINS, PATINS,
Assortiment Complet
E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.
30 mars 1883

AVIS est donné par le présent que M. Hector McCrea a été nommé inspecteur en chef des licences pour la ville d'Ottawa, et que toutes demandes de licences doivent être faite avant le 1er jour de mars prochain, à l'hôtel de ville, bureau du maire conformément aux clauses de l'acte qui dit:

2 Toute requête pour obtenir une licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, sera présentée à l'inspecteur en chef de l'arrondissement où la licence doit avoir effet, le ou avant le premier jour de mars anterieur à la date à laquelle la licence devra entrer en vigueur:

3 Les demandes pour toute autre licence dont l'emission est autorisée par le present acte seront présenté s à l'inspecteur en chef cinq jours au moins avant la date où l'assemblée du Bureau doit avoir lieu.

4 Lors d'une demande de licence d'hôtel, de buvette ou de magasin, par une personne qui, à l'époque de cet acte ou de quelque autre d'une législature provinciale, ou à l'égard d'un établissement qui n'est pas alors licencié, la requête devra être accompagnée d'un certificat signé par un tiers des électeurs ayant droit de vote dans la subdivision de votation dans laquelle est situé l'établissement pour lequel la licence est demandée. Cette subdivision de votation sera celle établie par la loi pour les élections de députés à la Chambre des Communes, ou s'il n'en est pas établi, ce sera alors la subdivision de votation existant lors de la dernière élection d'un député à la Chambre des Communes. Dans des districts non organisés, le dit certificat sera signé par dix au moins des vingt habitants tenant feu et lieu domiciliés le plus près de l'etablissement dans lequel le requérant se propose de faire le commerce au sujet duquel la licence est requise.

5 Le requérant déposera avec sa demande une somme de dix piastres pour couvrir les frais d'inspection et d'annonces.

6 L'inspecteur fournira les blancs de demandes de licences.

ROBES DE BUFFLES!
ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de
M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS,
en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de $6 à $20, de loupcervier, d'ours du nord et japonnais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupcervier. Mes capots en pelleterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACKBERRY,
Encanteur.

GRAND
Magasin de Meubles
DE
L. GRATTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa,

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit,
Construction et réparation de Maisons
Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à
DES PRIX TRES MODERES.
1er Oct. 1883 — 1a

DECOUVERTE IMPORTANTE
DIPHTHERINE
— OU —
ANTI-DIPHTHERITIQUE
Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consompsion, Bronchites et Rhumes.
LA DIPHTHERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le
DOCTEUR N. LACERTE.
Lévis, P Q.

AMERS CANADIENS
— OU —
TRESOR DES DYPEPTIQUES
preparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa.
4 janvier 1884. — 6m.

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus faciles, comprenant (**pour usage domestique**) **Royal, Wilson, Stewart, Weed, Wanzer, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.**
(**Machines à Coudre** pour fabrique) Wanzer D et F.
Singer de Wilson No. 2.
Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le fil dur.
Machines de Jones à rapiècer pour les fabricants de chaussures.

R. W. MARTIN
36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884 — 1a

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Solliciteurs de Brevets d'Inventions Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.
B. P.—Boite 68.
24 Fév 1883

—Faites l'essai de la VALERIA. C'est la meilleure pommade contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue Sussex